

## **Lignes directrices pour les participants au programme de mentorat du Young ITA**

### **Programme de mentorat – édition 2023-2024**

Chez Young ITA, nous pensons que les plus grandes réalisations ne s'accomplissent jamais seul(e). Nous savons, par ailleurs, que le mentorat est essentiel à la réussite professionnelle. C'est pourquoi nous sommes ravis de lancer notre programme de mentorat 2023-2024. Pour les professionnels de l'arbitrage en début de carrière, le programme de mentorat du Young ITA représente l'opportunité de travailler en étroite collaboration avec d'éminents praticiens et de forger des relations professionnelles durables.

#### **Principales échéances**

<b>14 août 2023</b>	<b>Annonce du programme de mentorat 2023-2024</b>
<b>11 septembre 2023</b>	<b>Date limite de dépôt des candidatures (mentors, mentorés, animateurs)</b>
<b>16 octobre 2023</b>	<b>Annonce des admissions au programme</b>
<b>1er novembre 2023</b>	<b>Premières activités des groupes de mentorat</b>
<b>30 mai 2024</b>	<b>Conclusion du programme de mentorat 2023-2024</b>

#### **I. Objectifs du programme de mentorat**

Le programme de mentorat du Young ITA met en relation de jeunes praticiens et des membres expérimentés de la communauté de l'arbitrage. Les mentorés du programme, qui commencent à développer leur carrière, se voient allouer des mentors et à des animateurs de mentorat, qui leur fournissent des conseils et de l'aide. Les mentorés nouent des relations professionnelles et personnelles qui dureront toute la vie, grâce auxquelles ils acquièrent de la sagesse en matière d'arbitrage, des orientations pratiques et des conseils fiables. De leur côté, les mentors et les animateurs de mentorat ont l'opportunité de contribuer à la construction de la carrière des jeunes praticiens, en partageant les connaissances acquises au cours de décennies de pratique professionnelle.

#### **II. Description du programme de mentorat**

L'unité de base du programme est le groupe de mentorat, composé de cinq à six membres du Young ITA. Chaque groupe aura un mentor (un membre de l'ITA ou



du Young ITA), un facilitateur de mentorat et trois à cinq mentorés, tous membres de l'ITA.

Young ITA s'efforce de recruter des participants provenant de pays et ayant suivi des parcours éducatifs et professionnels divers et variés. Par conséquent, lors de la formation des groupes de mentorat, Young ITA tiendra compte de la situation géographique et des fuseaux horaires des membres du groupe afin de faciliter la coordination des réunions présentiels et des autres communications. Pour l'édition 2023-2024, nous continuons à proposer des groupes hispanophones et introduisons des groupes francophones, en plus des groupes anglophones organisés précédemment - à ce titre, vous serez invité(e)s à indiquer votre préférence linguistique sur le formulaire de candidature (si vous êtes à l'aise dans plus d'une langue, nous vous encourageons à l'indiquer, car cela nous aidera à former les groupes).

Un groupe de mentorat travaille ensemble pendant huit mois. Pendant cette période, chaque groupe se réunit (en personne ou par visioconférence) tous les mois ou tous les deux mois, et réalise des activités basées sur les intérêts spécifiques des participants.

Une fois admis, chaque candidat sélectionné est mis en contact avec les autres membres du groupe de mentorat. Ensuite, le facilitateur de mentorat de chaque groupe organisera une première réunion entre les membres du groupe. L'objectif de cette réunion est de faire connaissance, de réfléchir ensemble et de planifier les activités du groupe, ainsi que de répartir les rôles (par exemple, un mentoré peut se charger de la coordination des réunions, tandis qu'un autre peut prendre des notes ou coordonner les réunions mensuelles).

Quelques règles de base : il est strictement interdit aux mentorés de demander une aide financière aux mentors, aux facilitateurs de mentorat ou aux autres mentorés. De même, il est interdit aux mentorés de solliciter quelque conseil que ce soit concernant le travail pour des clients. Tous les participants au programme acceptent de respecter la confidentialité et le secret professionnel.

Un représentant de Young ITA sera régulièrement en contact avec les mentors, les animateurs de mentorat et les mentorés, afin de s'assurer que le programme se déroule de la meilleure manière possible. À tout moment, les participants peuvent contacter les coprésidentes du programme, **Sylvia Sámano**, à l'adresse [sylvia.samano@hoganlovells.com](mailto:sylvia.samano@hoganlovells.com) et **Ruxandra Irina Esanu**, à l'adresse [ruxandrairina.esanu@dechert.com](mailto:ruxandrairina.esanu@dechert.com), pour toute question.

### **III. Rôles**

Pour tirer pleinement parti de ce programme, les mentors, les facilitateurs de mentorat et les mentorés sont encouragés à participer activement au programme de mentorat. Le programme exige que chaque groupe se réunisse au moins une fois par trimestre, mais des réunions plus régulières sont encouragées dans la mesure du possible.

### ***i.* Le mentor**

Le mentor est le leader du groupe de mentorat et, à ce titre, il/elle est chargé(e) de veiller à ce que les objectifs du programme soient atteints. Les mentors sont issus de l'ITA et du Young ITA.

Les principales responsabilités du mentor sont les suivantes : *(i)* diriger le groupe ; *(ii)* coordonner les activités du groupe avec le facilitateur de mentorat ; *(iii)* rencontrer le facilitateur de mentorat et les mentorés au moins une fois par trimestre ; et *(iv)* répondre aux questions raisonnables des mentorés sur la pratique de l'arbitrage, la formation professionnelle, le « *networking* » et le savoir-faire général en matière d'arbitrage.

### ***ii.* Le facilitateur de mentorat**

Le facilitateur de mentorat assure la liaison entre le mentor et les mentorés et aide activement le mentor à planifier et à exécuter les activités du programme. Le facilitateur de mentorat doit également s'assurer que chaque membre du groupe est engagé et participe pleinement.

Les principales responsabilités du facilitateur de mentorat sont les suivantes : *(i)* assurer la liaison entre le mentor et les mentorés ; *(ii)* aider le mentor à planifier et à exécuter les activités du groupe ; et *(iii)* être généralement actif et disponible pour veiller à ce que le programme se déroule de la meilleure manière et à ce que les participants soient aussi actifs les uns que les autres. Il sera souvent approprié et souhaitable que les animateurs partagent également leur propre point de vue sur les questions discutées.

### ***iii.* Le mentoré**

Ce programme est principalement conçu pour les mentorés, qui font partie de la communauté Young ITA. Les mentorés sont encouragés à maintenir un engagement fort envers le programme et ses activités, et à s'efforcer de tirer le meilleur parti de ce lien précieux avec des praticiens chevronnés de l'arbitrage.

Les principales responsabilités du mentoré sont les suivantes : *(i)* communiquer régulièrement avec le mentor et les autres mentorés ; *(ii)* participer activement au groupe de mentorat et aider le mentor et le facilitateur de mentorat à planifier et à exécuter le programme du groupe ; *(iii)* contacter et collaborer avec les autres mentorés, à la fois au sein du même groupe et dans le cadre plus large du programme de mentorat ; et *(iv)* profiter de l'occasion !

## **IV. Exemples d'activités de groupes de mentorat**

- i.*** Développer des opportunités de collaboration, telles que des projets de recherche et de rédaction ;
- ii.*** Discuter des projets de carrière ;
- iii.*** Discuter des études et autres opportunités académiques envisageables et

de la manière de tirer le meilleur parti d'un LL.M. ou d'un autre programme de troisième cycle ;

- iv.** Discuter des développements récents en matière d'arbitrage international qui présentent un intérêt pour le groupe ;
- v.** Partager des informations sur les événements ou conférences organisés dans la région du groupe ;
- vi.** Mettre les mentorés en contact avec des personnes ou des institutions susceptibles de favoriser leur carrière et leur développement professionnel ;

Nombre de ces activités peuvent être développées au cours des réunions mensuelles ou bimestrielles en présentiel ou par visioconférence. La périodicité de ces réunions est laissée à l'appréciation de chaque groupe.